



nos voix pour des toîts

Les autochtones en logement

en collaboration avec Maya Cousineau Mollen

ÉPISODE 8

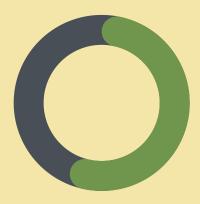
Voici votre résumé de notre baladodiffusion!

Quelques statistiques

La population d'identité autochtone est plus jeune et a un plus fort taux de natalité que la population non-autochtone.

Selon le recensement de 2016, on compte près de 700000 ménages autochtones. Parmi ceux-ci, 57 % ont des besoins en logement et une grande proportion vivent dans des logements qui ont besoins de réparations.

Les centres urbains abritent 51 % de la population autochtone.



Ménages autochtones recensés qui ont des besoins en logement

Saviez-vous que...?

La Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît les Métis comme l'un des trois peuples autochtones du Canada, avec les Inuits et les Première Nations (qui regroupent toutes les autres communautés).

On définit comme autochtone les premiers peuples et leurs descendants. Au Québec, on considère que ce sont des peuples établis sur le territoire préalablement à la colonisation française de l'Amérique.

Il y a 11 nations autochtones qui cohabitent sur le territoire. On compte : les Abénakis, les Anishinabeg, les Atikamekw, les Cri-Eeyou, les Hurons-Wendats, les Innus, les Inuits, les Malécites, les Mi'kmaq, les Mohawks et les Naskapis.





Un résumé de la situation

Nos intervenant-e-s

Alana Kane, Gestionnaire - Kahnawake Shakotiia'takehnhas Community Services (KSCS) Lisa Ker, Directrice adjointe - Centre de transformation du logement communautaire Guy Latouche, Urbaniste - Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador Tania Sirois, Directrice - Regroupement des Centres Amitiés Autochtone du Québec Ina Wielinga, Spécialiste logements Première Nations - Société d'hypothèques et de logement

Les conséquences de la crise du logement sur les autochtones

Surpeuplement des appartements Hausse de l'insalubrité
Manque d'équité criant Inabordabilité des logements

Les constats

Certaines communautés sont aux prises avec des terrains privés, entraînant un déséquilibre entre les possessions et une nécessité de faire des partenariats avec les dirigeants.

Le territoire leur a été imposé par les gouvernements précédents (loi sur les Indiens), mais les communautés autochtones n'ont pas accès de manière équitable entre elles et avec les autres collectivités à certains services. C'est le cas avec les ressources hospitalières et l'eau potable, par exemple.

Les causes

Elles sont multiples et multifactorielles selon les intervenant-e-s . En voici quelques exemples.

Historiques

Les territoires autochtones ont été désignés par des fonctionnaires et, comme les communautés ne les ont pas choisis; elles ont dû apprendre à les habiter.

Démographiques et culturelles

Les modèles d'appartements les plus développés sont petits et ne conviennent pas aux modèles familiaux autochtones; les appartements plus vastes sont rares.

Sociologiques

Les politiques publiques excluent des pans de la réalité complexe des communautés autochtones, rendant les projets difficiles à cadrer dans les normes établies.

Financières

Les partenaires sont nombreux; les sommes sont dispersées dans différents programmes et leur rapatriement intimide les gestionnaires et promoteurs.

Les différences, une richesse

Culturellement, les peuples autochtones ont généralement des enfants plus tôt que les personnes non-autochtones. Les enfants autochtones sont plus susceptibles de vivre dans de grandes familles, avec leurs grands-parents ou d'autres membres apparentés.

Plusieurs jeunes parents retournent à l'école et terminent leurs études secondaires quand leurs propres enfants grandissent; le taux de décrochage est élevé, mais les raccrocheurs sont nombreux.

La majorité des autochtones vivent de manière permanente à l'extérieur de leur communauté culturelle, souvent dans des centres urbains.

Solutions

- Mettre les autochtones au coeur des projets
- Moduler les indicatifs du financement en dehors des valeurs de la communauté dominante
- Arrimer les bailleurs de fonds
- Former des personnes autochtones pour qu'elles puissent occuper des postes de gestion dans leur communauté en matière de logement
- Accroître le financement et les options de financement
- Créer des milieux de vie enrichissants en sortant de l'unique vision du bâti

Les communautés

La Couronne (avant la Confédération) et le gouvernement fédéral (après la Confédération) ont signé des traités avec les autochtones pour acheter et/ou échanger leurs terres. En conséquence, les territoires autochtones actuels, les « réserves », sont des lieux où ils sont contraints d'habiter qui consistent en des représentations tangibles de l'autorité coloniale. On les désigne aujourd'hui par « communautés ou territoires » plutôt que « réserves ».

Sur le territoire couvert par la Fédération, c'est-à-dire l'Estrie et la Montérégie, on retrouve deux territoires autochtones : les communautés Mohawk de Akwesasne et de Kahnawake. Cependant, les régions administratives que sont l'Estrie et la Montérégie sont sur des terres ancestrales Mohawks et Abénakis. La communauté Abénakis se concentre aujourd'hui à Odanak et à Wôlinak, au sein de la MRC Nicolet-Yamaska, située dans la région administrative du Centre-du-Québec.



Le reconvertissement du Rustik

Châteauguay compte le plus grand nombre de logements sociaux et communautaires au Québec; elle fait figure de modèle.

Le Motel le Rustik est en voie d'être transformé en 31 studios meublés communautaires réservés aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance.

« La lutte pour le logement social a été le meilleur véhicule qu'on a trouvé pour mettre la pauvreté au coeur des préoccupations politiques. Il y a eu plusieurs manifestations au Rustik. Que cet emblème de la restauration devienne un lieu de logement social, c'est quand même intéressant. » - Carlos Borges, ancien organisateur communautaire

Un minimum de cinq logements seront réservés aux membres de la communauté Mohawk de Kahnawake, laquelle est située à proximité géographique. Les services sociaux de Kahnawake et le Centre de santé des services sociaux de la Montérégie-Ouest se sont engagés à soutenir les futurs occupants en accompagnant leur intégration et leur maintien dans leur nouveau logement, en respectant leurs particularités culturelles. D'autres partenaires communautaires soutiendront l'intégration du projet dans la communauté.

« On a pleins d'idées pour connecter les locataires à la communauté. On aimerait amener nos services et nos programmes sur les lieux du motel pour qu'il y ait un milieu de vie qui se créé; pour que les gens apprennent à se connaître. » - Alana Kane, Gestionnaire, KSCS

Trauma intergénérationel

Sous le couvert de l'éducation et de la préparation des enfants autochtones à leur participation à la société canadienne, le gouvernement fédéral ainsi que d'autres administrations du système des pensionnats indiens ont commis ce qui a depuis été décrit comme un acte de génocide culturel. Lorsque des générations d'élèves ont quitté ces institutions, ils sont retournés dans leurs communautés sans les connaissances, les aptitudes ou les outils nécessaires pour affronter l'un ou l'autre monde. Les répercussions de leur vécu dans les pensionnats indiens continuent d'être ressenties par les générations suivantes. C'est ce qu'on appelle le traumatisme intergénérationnel.

Processus de réconciliation

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation (CVR), qui vise à documenter les effets des pensionnats indiens sur les peuples autochtones, a défini la réconciliation comme étant un processus qui consiste à «établir et maintenir une relation mutuellement respectueuse entre les peuples autochtones et non autochtones de ce pays.» Pour qu'une réconciliation se concrétise au Canada, la CVR déclare aussi « qu'il faut prendre conscience du passé, reconnaître les dommages qui ont été infligés, expier les causes, et prendre des mesures pour changer les comportements.»

Source : L'encyclopédie canadienne (réconciliation au Canada et traumatisme intergénérationnel) https://thecanadianencyclopedia.ca/fr

